



COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE LA FAMILLE NEGOCE
DU 2 DECEMBRE 2021

Présents : Hervé BACHE-GABRIELSEN ; Charles BOINAUD ; Stanislas DE FOUCAULD ; Richard COSTA-SAVELLI ; Jérôme DURAND ; Alexandre GABRIEL ; Philippe JOUHAUD ; Éric LE GALL ; François LE GRELLE ; Grégoire LUCAS ; Laurent MOULIS ; Florent MORILLON ; Éric PINARD ; Mélina PY ; Lilian TESSENDIER

Excusés : Charles BRAASTAD ; Patrick LEGER

-
1. Approbation de l'ordre du jour et des comptes rendus des réunions précédentes
 2. Retours sur le Conseil de Bassin
 3. Validation INAO
 - Plantations nouvelles
 - Validation CDC : climatique et TAV distillation
 4. Plan de contrôle
 5. Arrêté des comptes BNIC
 6. Institut – Achat des parcelles
 7. Financement de la R&D : principes de gouvernance proposés
 8. Bilan des Commissions & GT : propositions Services et Comité de liaison

Note d'information : Natura 2000 – ZNT – abeilles et représentation Chine

1. Approbation de l'ordre du jour

Décision : Approbation

2. Retours sur le Conseil de Bassin et CRINAO commun avec le bassin Bordeaux Aquitaine

Le 15 novembre s'est tenue une réunion conjointe Conseil de Bassin et CRINAO à Cognac chez Martell avec Bordeaux et Bergerac. Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de la Préfète de Région, Magali Debatte.

Lors de cette réunion les sujets environnementaux et les certifications ont été abordés.

La préfète de région a été sensibilisée sur les interrogations autour d'HVE, ce que l'Europe souhaite en faire, quel est son avenir et ses futures orientations.

Une communication plus forte autour de nos certifications doit être mise en place.

Le bilan de cette rencontre est très positif, les liens avec le Bordelais sont resserrés et nous avons pu mettre en avant la force et le poids que peut avoir l'ensemble du vignoble Nouvelle Aquitaine.

Lors de cette réunion conjointe, plusieurs sujets ont fait l'objet de votes et notamment les suivants :

- **Plantations nouvelles**

- Validation des autorisations demandées (3129 ha)
- Prochaines étapes : CN INAO et FranceAgriMer (décembre 2021 ou janvier 2022)

- **Modifications cahier des charges : climatique et TAV distillation**

- Validation en CP INAO
- Prochaines étapes : CN de juin, publication pour Procédure Nationale d'Opposition (au moins 1 mois) et 2 mois de PNO.

⇒ Application espérée à la prochaine campagne

Discussions :

70% du bordelais est certifié (4 certifications différentes pour le bio 19% des surfaces, HVE 45 000 ha, certification Terra Vitis 23% des surfaces, AgriConfiance, ISO14001 etc...). La région Cognac doit mettre des paliers pour montrer que nous aussi on avance vite et bien. (E. Le Gall)

L'échéance de 2028 et de 100% certifiés CEC est très proche, il pourrait être envisagé un objectif à mi-mandat sur des éléments précis de la CEC afin de sécuriser la démarche. (A. Gabriel)

F. Morillon indique qu'un temps d'échanges sur l'environnement et la certification aura lieu dans le cadre du séminaire du Comité Permanent. Il faudra décider si nous souhaitons introduire des contraintes, ie. Introduire tout ou partie de la CEC dans le cahier des charges. Il sera également nécessaire d'envisager des pistes pour encourager les viticulteurs notamment l'accompagnement technique ou la mise en place de primes pour les certifiés (incitation)

3. Plan de contrôle

Contexte : Suite à la Modification du Code Rural en 2015 dont l'objectif est de proposer un nouveau format standard pour les plans de contrôle pour harmoniser et uniformiser les pratiques entre Appellations. L'INAO a demandé une mise en cohérence du plan de contrôle Cognac par rapport au Cahier des charges.

Des travaux ont été donc menés par différents groupes de travail depuis 2 ans et ont aboutis à une proposition de révision plan de contrôle avec un changement de forme et de fond.

Détail des principes et changements les plus significatifs dans le Powerpoint joint.

Point spécifique à trancher en famille : Acidité volatile

- Principe existant : obligation de fournir un bulletin d'analyse de l'acidité volatile
- Question : Ajout d'une contrainte de temps (fournir un bulletin de moins de x mois ?)
- Proposition viticulture : fournir un bulletin d'analyse de la campagne en cours

→ Recommandations ODG : ne pas ajouter de délai, c'est une contrainte supplémentaire, si l'opérateur le souhaite il peut mettre lui-même cette contrainte de temps

Discussions :

Sur le point spécifique de l'acidité volatile :

Seuls les vins prêts à mettre en chaudière sont concernés par cette mesure. Les efforts sont à concentrer sur la réalisation de cette analyse en tant que telle. (E. Pinard)

La Maison Hennessy est favorable à l'ajout de la contrainte de temps. (F. Morillon)

La question est mise au vote : Etes vous favorable à l'ajout d'une contrainte de temps s'agissant des bulletin d'analyse à fournir concernant l'acidité volatile

Résultats: 1 pour // 15 contres // 1 abstention

Sur le délais de mise en œuvre : interdiction du désherbage en plein

L'application de l'interdiction du désherbage en plein devrait être applicable depuis 2020 et ce n'est toujours pas le cas. Cette mesure doit être effective sur la prochaine campagne. (F. Morillon)

L'homologation a pris du retard suite à la non validation d'un règlement européen et aujourd'hui elle est toujours au niveau du ministère de l'agriculture. Ce retard n'est pas spécifique à l'appellation Cognac, c'est le cas pour l'ensemble des appellations. 200 audits supplémentaires seront mis en place sur les périodes de traitements pour la prochaine campagne avec une personne dédiées uniquement à ces audits. (Y. Tarari)

Décisions :

- **Le plan de contrôle est validé. Si l'INAO devait faire des remarques substantielles, la validation spécifique des points faisant l'objet des remarques serait à nouveau soumise à l'approbation de la famille.**
- **Sur le point spécifique du contrôle de l'acidité volatile, la position portée en CP sera de ne pas ajouter de contrainte de temps concernant le bulletin d'analyse à fournir**

4. Arrêté des comptes BNIC – Eric Le Gall et François Le Grelle

Une augmentation mathématique des produits (CVO) liée à la reprise plus importante que prévue alliée à des charges maîtrisées conduisent à un résultat de + 997K€.

Des projections budgétaires à 4/5 ans seront construites par les services du BNIC afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les dépenses et l'évolution de la masse salariale, notamment en lien avec le projet d'Institut.

Détail de l'arrêté des comptes dans le Powerpoint joint.

Décision : Les comptes du BNIC sont validés.

Prochaines étapes de validation : Comité Permanent, Assemblée Plénière, Section OD et AG ODG

5. Institut – Achat des parcelles

Pour information, une proposition du BNIC de rachat de la totalité des parcelles a été transmise à la mairie, la réponse est attendue d'ici la fin du mois.

6. Financement de la R&D : principes de gouvernance proposés

L'outil juridique de financement de la R&D est en cours de construction.

3 enjeux :

- Faciliter la coordination des projets de R&D
- Capter les fonds qui passent à nos portes (plans de relance, aides à transition écologique ou à la décarbonation)
- Amplifier et accélérer la recherche au service de nos objectifs

Les GIS ont vocation à travailler sur les projets que le pôle technique ne peut pas réaliser tout seul.

Principe de gouvernance à valider :

- La composition du CA - 5 profils : Viticulture / Négoces / Filière élargie / Scientifiques / Partenaires financiers publics privés (uniquement si financement)
- Majorité absolue des 2 familles ensemble et droit de veto des familles négoce et viticulture quel que soit le tour de table et pondération des votes
- Propositions faites par le CST et validation et suivi par le CA 1 fois par semestre avec pré-validation par le Comité Permanent
- Mandat DG BNIC pour discussion exploratoire avec les partenaires financiers pour affiner les propositions de gouvernance de l'association (CA, Crédit mutuel région...)

Détail de l'objet de l'association et structuration dans le joint.



Discussions :

Une fois que ces principes de gouvernance seront validés, les statuts vont pouvoir être travaillés et idéalement finalisés en février 2022. Le conseil scientifique s'est réuni plusieurs fois sur la partie GIS afin de déterminer les thématiques principales et les projets associés. Une présentation des 2/3 premiers projets à mettre dans des GIS devrait être effectuée en début d'année 2022. (T. Métais)

Décision : validation des principes de gouvernance proposés

Point de vigilance : bien garder la maîtrise de l'association qui doit rester sous la direction opérationnelle du pôle technique du BNIC afin d'éviter les redondances (F. Morillon & A. Gabriel)

7. Bilan des Commissions & GT : propositions Services et comité de liaison

Afin d'affiner et d'améliorer le fonctionnement global des commissions et GT, une réflexion a été menée par le BNIC et Comité de Liaison.

Commissions : réduction du nombre de sessions en 2022 par rapport à 2021 (de 4 à 3 sessions) avec le maintien des sessions sur deux jours d'affilés.

GT : avoir un référent avec suppléant par GT qui remonte les informations à chaque famille.

Globalement, il est nécessaire de rendre les instances plus opérationnelles les unes par rapport aux autres.

Détail des propositions d'évolutions dans le Powerpoint joint.

Discussions :

Les sujets généraux présentés en début de commissions n'ont pas besoin de faire l'objet d'une présentation à chacune des commissions et peuvent simplement être envoyés par mail afin d'éviter les redondances. (F. Morillon)

Nécessité d'organiser un échange entre équipes du BNIC et Maisons pour mieux se comprendre (F. Le Grelle & C. Boinaud)

Les résultats des travaux du GT embouteillage, sujet très structurant pour nos entreprises devraient faire l'objet d'une présentation. (J. Durand)

Point de vigilance : ne pas faire travailler les techniciens sur des sujets stratégiques sur lesquels les familles ne se sont pas positionnées en amont. (A. Gabriel) Le travail doit se faire dans les 2 sens : ascendant et descendant (F. Morillon)

Evolution à valider: ne réunir les GT que si c'est jugé utile, format plus réduit, fonctionnement avec référent et un suppléant par famille sur le modèle GT production, la parité nécessite que chaque famille soit représentée mais pas nécessairement à nombre égal

Prochaine Réunion de Famille : le 7 janvier 2022 à 9h au BNIC